



Avertissement



CAROTTE, CÉLERİ, LAITUE,
OIGNON, POIREAU
No 13 – 5 août 2011

EN BREF :

- Situation générale.
- Carotte : progression des taches foliaires dans certaines régions, présence de plusieurs espèces d'insectes.
- Céleri : situation stable, carences à surveiller.
- Laitue : insectes stables en Montérégie, mais en progression dans l'est de la province, pertes reliées à la montaison, risque élevé de brûlure de la pointe, mildiou encore présent, autres maladies.
- Oignon : thrips très présents, deuxième ponte de la mouche de l'oignon en Montérégie-Ouest, progression du *Botrytis* et de la pourriture bactérienne dans Lanaudière, mildiou stable, traitement à l'hydrazide maléique.
- Ail et poireau : début du 2^e vol de la teigne, début de tache pourpre (Capitale-Nationale).

SITUATION GÉNÉRALE

Durant la dernière semaine (27 juillet au 2 août), les températures ont été en moyenne un peu supérieures aux normales dans le sud de la province et à peu près dans les normales plus au nord.

Les pluies sont tombées surtout sous forme d'orages dispersés de sorte que les quantités reçues ont été très variables. Dans les régions de l'ouest de la province, où il est tombé 5 à 15 mm en moyenne, les sols non irrigués manquent d'eau, sauf dans les zones plus directement touchées par les orages. Pour les régions de l'est (Estrie, Chaudière-Appalaches, Capitale-Nationale et plus à l'est), qui ont reçu 15 à 30 mm, le sol est généralement bien humide, mais on observe aussi un manque d'eau dans certaines localités. Le Saguenay–Lac-Saint-Jean a reçu amplement d'eau pour répondre au besoin des cultures (30 à 50 mm).

Les orages ont parfois été accompagnés de grêle et on rapporte des dommages significatifs dans certains champs, notamment dans Lanaudière.

CAROTTE

Taches foliaires

En général, les taches foliaires (*Cercospora* et/ou *Alternaria*) demeurent stables en Montérégie et dans Lanaudière, tandis qu'elles augmentent lentement dans la Capitale-Nationale et en Chaudière-Appalaches. Des traitements ont été recommandés dans certains champs de la Chaudière-Appalaches. Surveillez de près les champs où le feuillage est le plus abondant. Au besoin, consultez l'avertissement [No 10](#) du 15 juillet 2011 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a10tn11.pdf>) pour obtenir de l'information sur la stratégie de lutte à utiliser.



Insectes

Plusieurs collaborateurs rapportent la présence de cicadelles, d'altises et de punaises ternes dans les champs de carotte. Aucune intervention en lien avec la présence de ces ravageurs n'est cependant justifiée pour le moment, compte tenu du peu de dommages qu'ils occasionnent (petit nombre d'individus).

CÉLERI

Situation stable

La situation demeure stable en ce qui a trait à la punaise terne et aux maladies foliaires. C'est le risque élevé de dommages reliés aux conditions sèches et à la chaleur (carences en calcium et en bore) qui demeure présentement le plus préoccupant. Les symptômes de gerçure du pétiole (carence en bore) notamment sont à la hausse dans plusieurs champs. Au besoin, relisez l'avertissement [No 12](http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a12tn11.pdf) du 29 juillet 2011 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a12tn11.pdf>) pour les détails.

LAITUE

Insectes

La situation n'a pas évolué significativement au cours de la dernière semaine en ce qui a trait à l'activité des pucerons, des punaises ternes, des cicadelles et des altises en **Montérégie**. Au besoin, relisez l'avertissement [No 12](http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a12tn11.pdf) du 29 juillet 2011 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a12tn11.pdf>). Dans les régions de la **Capitale-Nationale** et de la **Chaudière-Appalaches**, l'activité de ces insectes est à la hausse de sorte que des traitements sont maintenant requis plus fréquemment. Les cicadelles restent cependant très peu présentes et, comme la jaunisse de l'aster n'est pas observée dans ces régions, aucun traitement insecticide contre cet insecte n'est justifié pour le moment. Au **Saguenay–Lac-Saint-Jean**, ce sont principalement les pucerons qui sont à surveiller.

Montaison

Des pertes importantes (champs ou parties de champs abandonnés) reliées à de la montaison hâtive sont observées en Montérégie. Certaines laitues (feuilles et romaines) montent à la graine alors qu'elles sont encore trop petites pour être commercialisées. On subit présentement le contrecoup des fortes chaleurs des dernières semaines. De la montaison est aussi observée en Chaudière-Appalaches et dans la Capitale-Nationale, mais comme le désordre arrive peu avant la date prévue de récolte, les pertes restent minimes. L'avertissement [No 10](http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a10tn11.pdf) du 15 juillet 2011 fournit un peu d'information sur la montaison dans la laitue (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a10tn11.pdf>).

Brûlure de la pointe

Étant donné que le taux d'humidité du sol est faible dans plusieurs champs en Montérégie, le risque de dommages demeure élevé. Présentement, l'intensité des symptômes varie beaucoup d'une ferme à l'autre et d'un champ à l'autre. Des pertes (laitues non récoltables) sont observées dans certains champs. **La poussée de croissance qui suivra la prochaine pluie sera très favorable à la brûlure de la pointe, surtout si en plus le taux d'humidité de l'air reste élevé par la suite.**



CAROTTE, CÉLERİ, LAITUE,
OIGNON, POIREAU

Irriguez vos champs de manière à maintenir un taux de croissance le plus uniforme possible et intervenez avec du calcium foliaire lors des poussées de croissance. Au besoin, vous pouvez consulter la stratégie d'intervention présentée dans l'avertissement No 04 du 2 juin 2005 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a04tn05.pdf>).

Mildiou

Le mildiou reste bien installé sur les feuilles du bas dans plusieurs champs en Montérégie-Ouest, surtout chez les producteurs qui n'ont pas jugé bon d'intervenir contre cette maladie malgré la présence de celle-ci sur leur ferme. Le risque de dispersion des spores et d'attaque des parties commercialisables des laitues demeure donc bien présent. **Rappelons qu'il est important de protéger avec un fongicide les champs où la maladie est présente, de même que les champs voisins.** La stratégie d'intervention contre cette maladie est présentée à la fin de l'avertissement No 06 du 16 juin 2011 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a06tn11.pdf>).

Autres maladies

Les **taches bactériennes** (*Pseudomonas* et *Xanthomonas*) continuent d'occasionner des dommages significatifs sur certaines fermes en Montérégie-Ouest.

La **pourriture basale** (*Rhizoctonia*) continue d'occasionner des pertes (destruction de plants) en quantité variable dans certains champs en Montérégie-Ouest. Des pertes importantes sont observées, entre autres, dans la laitue pommée mature. La maladie est aussi observée à l'Île d'Orléans.

OIGNON

Thrips

Les **thrips continuent d'être bien présents dans les champs (tous les types d'oignons) en Montérégie et dans Lanaudière. Demeurez très vigilants.** Même si les traitements insecticides semblent bien fonctionner, respectez le seuil d'intervention de 1 thrips par feuille afin de prévenir les pertes de contrôle.

Pour la lutte contre les thrips, il est essentiel de faire une rotation des insecticides utilisés. Plusieurs essais effectués aux États-Unis durant les dernières années ont montré qu'on avait même avantage à **utiliser en rotation un maximum de produits (plus de deux) appartenant à des groupes chimiques différents.** Au Canada, les produits disponibles pour 2011 appartiennent à trois groupes : 1B, 3 et 5 (pour le DELEGATE obtenu en homologation d'urgence; oignon sec seulement). Une bonne rotation de produits pourrait par exemple inclure les insecticides suivants : DIBROM (groupe 1B), MATADOR (groupe 3) et DELEGATE (groupe 5). La liste des insecticides homologués dans l'oignon est présentée dans le bulletin d'information No 03 du 22 juin 2011 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/b03tn11.pdf>).

Utilisez beaucoup d'eau (au moins 500 litres à l'ha) et, si possible, traitez le matin sur la rosée. Un volume d'eau élevé permet à l'insecticide de rejoindre les thrips cachés dans les minces espaces à la base des feuilles. Le texte intitulé « Thrips de l'oignon : quelques pistes pour accroître l'efficacité des traitements » fournit d'autres renseignements utiles concernant la répression des thrips. Ce texte est disponible à l'adresse suivante : <http://www.agrireseau.qc.ca/legumeschamp/documents/Thrips%20de%20l'oignon%202010%20Mario%20.pdf>.



CAROTTE, CÉLERİ, LAITUE,
OIGNON, POIREAU

Il est important de bien protéger le feuillage des oignons tant que la tombaison n'est pas bien amorcée (50 % d'oignons couchés) parce qu'une sénescence graduelle du feuillage joue un rôle important dans l'entrée en dormance des bulbes. De plus, pour l'oignon d'entreposage, un feuillage en bon état est essentiel pour l'absorption de l'hydrazide maléique.

Mouche

La période de ponte de la deuxième génération de la mouche de l'oignon se poursuit en Montérégie-Ouest. Pour plus de détails, vous pouvez consulter l'avertissement [No 03](#) du 26 mai 2011 disponible à l'adresse suivante : <http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a03tn11.pdf>.

Maladies

La brûlure de la feuille (*Botrytis*) demeure peu importante et stable en Montérégie. **On note cependant une certaine progression de la maladie dans Lanaudière.** Continuez les traitements préventifs. Pour plus de détails, consultez la stratégie d'intervention présentée dans l'avertissement [No 06](#) du 15 juin 2006 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a06tn06.pdf>). La liste des fongicides homologués en 2011 dans l'oignon est présentée dans le bulletin d'information [No 03](#) du 22 juin 2011 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/b03tn11.pdf>).

Une progression de la pourriture bactérienne est observée dans certains champs d'oignon espagnol dans Lanaudière.

Le mildiou n'a pas progressé et il demeure présent seulement sur les fermes où il avait déjà été observé (Montérégie-Ouest, Lanaudière).

Traitements à l'hydrazide maléique (ROYAL MH 60 SG)

L'oignon jaune destiné à un entreposage prolongé (après janvier) devrait bientôt être prêt à recevoir le traitement habituel avec l'hydrazide maléique. Ce traitement a pour but d'inhiber la germination des bulbes durant l'entreposage et donc d'augmenter la durée de conservation des oignons.

Voici, en rappel, les règles d'utilisation de l'hydrazide maléique :

Sous nos conditions, le traitement doit idéalement être fait lorsque les collets sont suffisamment mous pour que les feuilles s'affaissent facilement au toucher. À ce stade, on n'observe généralement plus de nouvelles pousses vert pâle au centre des plants. Si la maturité du champ n'est pas uniforme, on doit attendre jusqu'au stade 10 % de tombaison (pourcentage d'oignons couchés). Le produit étant absorbé uniquement par les feuilles vertes, on ne doit surtout pas attendre que le feuillage ait commencé à sécher avant de traiter. Appliquez 3,75 kg de ROYAL MH 60 (hydrazide maléique) dans un minimum de 300 L d'eau à l'hectare. Assurez-vous que le produit ne sera pas délavé par la pluie. Les oignons devraient être prêts à être andainés 10 à 14 jours plus tard.

Mise en garde

- Les oignons hâtifs ou de conservation courte, incluant les oignons de type espagnol, ne doivent pas être traités.
- Des traitements trop hâtifs donnent des oignons mous et spongieux.
- Les champs qui ont perdu beaucoup de feuillage à la suite de maladies foliaires ou d'attaques de thrips ne doivent pas être traités, car les oignons ne pourront pas absorber le produit. Les oignons dont le feuillage a été endommagé ne devraient d'ailleurs jamais être entreposés à long terme.



AIL ET POIREAU

Teigne du poireau

Sur les sites plus tardifs, on en est entre le deuxième et le troisième vol des papillons (peu ou pas de captures) tandis que sur les sites plus chauds du sud de la province, le nombre de captures augmente, bien qu'il soit encore faible. Comme pour le deuxième vol, les sites situés en Montérégie-Ouest semblent en avance sur ceux des autres régions. Les interventions devront donc être effectuées un peu plus tôt dans cette région.

Stratégie d'intervention

Sur les fermes où du piégeage est effectué, intervenez 8 à 10 jours après qu'un nombre significatif de teigne ait été capturé (début évident de la période d'activité des papillons) et le second 12 à 14 jours plus tard. Lorsqu'on ne veut faire qu'un seul traitement, on intervient 8 à 10 jours après la date où le plus grand nombre de papillons a été capturé dans les pièges (pic d'activité des papillons). **Normalement, le pic d'activité des papillons du mois d'août arrive 35 jours après celui de juillet.**

Pour les producteurs qui ne font pas de piégeage, le tableau ci-dessous présente les dates d'intervention proposées pour la Montérégie-Ouest. Pour les autres régions, les dates seront présentées dans le prochain avertissement. Notez qu'il est important de prendre en considération le microclimat propre à chaque site et d'ajuster la date de traitement en conséquence.

– Montérégie-Ouest	<ul style="list-style-type: none">▪ Avec 2 traitements : 12 août et 24 août▪ Avec 1 traitement : 18 août
– Outaouais, Basses-Laurentides, Lanaudière, Mauricie, Centre-du-Québec, Montérégie-Est et Estrie	<ul style="list-style-type: none">▪ À venir
– Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches	<ul style="list-style-type: none">▪ À venir

Insecticides disponibles :

En plus du MATADOR, le SUCCESS est maintenant homologué pour lutter contre la teigne dans le poireau, l'oignon vert, la ciboulette et tous les alliums dont on consomme le feuillage. Les producteurs biologiques disposent aussi maintenant d'un outil de lutte puisque le ENTRUST, l'équivalent bio du SUCCESS, est lui aussi homologué sur ces cultures.

Dans l'ail et l'oignon sec, seul le MATADOR est homologué contre la teigne. Cependant, si vous devez intervenir contre les thrips, notez que les divers insecticides actuellement homologués contre cet insecte seront également efficaces contre les teignes présentes.

Voici d'autres points à prendre en considération en ce qui a trait aux traitements :

- Traitez seulement les champs dans lesquels les larves ont causé des dommages significatifs par le passé (sites à risque). La présence d'une quantité significative de dommages causés par la génération précédente est aussi un bon indice qu'il faudra intervenir.
- **Utilisez beaucoup d'eau (500 à 1000 L à l'hectare)**, de manière à rejoindre les jeunes larves qui auront commencé à s'enfoncer dans le feuillage.



Pour plus de renseignements concernant la teigne du poireau, consultez le bulletin d'information No 03 du 7 juillet 2006 disponible à l'adresse suivante : <http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/b03tn06.pdf>.

Tache pourpre

On note la présence dans certains champs de la **région de Québec (Capitale-Nationale)** de quelques taches reliées à la maladie appelée tache pourpre ou alternariose. On recommande de débuter les traitements fongicides contre cette maladie dès que les premières taches sont observées, surtout si le feuillage est abondant. Il faut s'assurer que le feuillage sera bien protégé lors des longues périodes de mouillure de ce dernier. La stratégie d'intervention contre cette maladie est présentée dans l'avertissement No 17 du 7 septembre 2006 disponible à : <http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a17tn06.pdf>.

LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DES LÉGUMES
MARIO LEBLANC, agronome – Avertisseur carotte-céleri-laitue-oignon...
Direction régionale de la Montérégie, secteur Ouest – MAPAQ
177, rue Saint-Joseph – Bureau 201, Sainte-Martine (Québec) J0S 1V0
Téléphone : 450 427-2000, poste 227 – Télécopieur : 450 427-0407
Courriel : Mario.Leblanc@mapaq.gouv.qc.ca

Édition et mise en page : Louise Thériault, agronome, Bruno Gosselin et Maripier Mercier, RAP

© Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document
Réseau d'avertissements phytosanitaires – Avertissement No 13 – carotte, céleri, laitue... – 5 août 2011

